

## Collèges et lycées: les atteintes à la laïcité pas toujours signalées, selon une étude

(AFP) -

Le principal syndicat des chefs d'établissements (SNPDEN-Unsa) a publié mercredi une enquête sur la laïcité, indiquant que les atteintes à ce principe sont loin d'être toutes signalées, et a demandé à nouveau au gouvernement des "consignes claires".

"On a lancé un observatoire en interne avec l'idée d'avoir une instance de réflexion autour des questions", a expliqué à la presse Didier Georges, proviseur et coprésident de cet observatoire.

Pour la première fois, une enquête a été effectuée de septembre 2022 à janvier dernier auprès de 1.000 chefs d'établissements de collèges et lycées (sur un total de 8.000), qui indique que les tenues à connotation religieuse, contestations d'enseignement ou difficultés en sortie scolaire ne font pas systématiquement l'objet de signalements. Quelque 42% des personnels interrogés disent avoir constaté la présence d'élèves avec "des tenues vestimentaires dites culturelles mais qui peuvent être utilisées dans le cadre d'une pratique religieuse", comme les qamis (vêtements longs pour les hommes) ou abayas (tenues traditionnelles pour les femmes). "Parmi ces personnels, 43% n'ont pas fait remonter les faits à leur hiérarchie", constate le SNPDEN-Unsa.

Sur les tenues, le syndicat indique que "72% des lycées généraux et technologiques qui ont répondu sont concernés". "C'est énorme", selon M. Georges.

"On a été surpris par le fait qu'autant de chefs d'établissements ne signalent pas ces faits", explique Bruno Bobkiewicz, secrétaire général du SNPDEN-Unsa.

Cela s'explique, selon lui, par "un outil qui est mal adapté, le fait que les chefs d'établissements ont parfois réglé le problème directement, qu'ils sont sur la retenue car ils ne veulent pas être stigmatisés, qu'ils ne veulent pas se retrouver seuls au front". "L'idée du +pas de vagues+ reste aussi très présente", ajoute Didier Georges.

Pour y remédier, le syndicat exige "des consignes claires avec une circulaire concernant le statut de ces tenues". "Il n'y a pas besoin d'une loi, il faut juste nous dire si c'est oui ou si c'est non (pour ces tenues, NDLR), mais ça ne peut pas être soumis à l'interprétation des chefs d'établissements", martèle Bruno Bobkiewicz.

Depuis septembre, le ministère de l'Éducation a recensé entre 300 et 700 cas par mois d'atteintes à la laïcité.

Le ministère a publié en novembre une circulaire sur ce sujet pour mieux protéger la communauté éducative. Mais le ministre Pap Ndiaye a souligné à plusieurs reprises qu'il n'était pas possible de "publier des catalogues interminables pour préciser les longueurs de robes".

Afp le 08 mars 23 à 18 03.

